

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°01/2021

Date de convocation : 4 février 2021

Date d'affichage : 4 février 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures trente, le jeudi onze février le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUROVITCH, Maire.

Étaient présents : Mmes MONNIER, DIEUMEGARD, MANASSÉ, PERROT, DIDERIK, AUGROS, LASSERRE, LOPES DUQUE, CORÉ, TWADAWA, Mrs ROBBE, GAILLARD, JACQUIER, LAMÉ, GUIBERT, RICHARD, GONZALEZ, AUGROS, LEBoulLENGER, FISCHER, SAILLARD, TRECUL, LOPES DUQUE.

Absents : Mme FAYAT avec pouvoir à Mme LAMÉ, Mme BELABED avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr MARIÉ avec pouvoir à Mr GAILLARD

Secrétaire de séance : Mme DIEUMEGARD

OBJET : DEBAT RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015,

Vu l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

PREND acte des échanges sur les orientations budgétaires présentées et annexées à la présente délibération.

Vote pour 22, 5 contre Mme CORÉ, Mme TWARDAWA, Mr SAILLARD, Mr LEBoulLENGER, Mr FISCHER.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Gérard GOUROVITCH.



DÉPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT
DE
TORCY
CANTON
DE
SERRIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

6 Place de la Mairie - 77860 Saint-Germain-sur-Morin
☎ 01.60.04.13.06 - ✉ mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr

Rapport d'Orientation Budgétaire Année 2021

Rapporteur Monsieur le Maire

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative du conseil municipal en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune préalablement au vote du budget primitif.

Depuis la loi Notre du 7 août 2015, le rapport d'orientation budgétaire fait l'objet d'un vote du conseil municipal. La délibération du conseil municipal est obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 le débat d'orientation budgétaire est transmis au Président de l'intercommunalité dont la commune est membre et mis à disposition du public dans les 15 jours du vote de la délibération.

L'économie mondiale face à la pandémie du COVID-19

Le premier confinement de la population française décidé le 17 mars 2020 suivi ou précédé par de nombreux confinements dans les autres pays se sont traduits au 2^{ème} trimestre 2020 en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.

Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été ont entraîné mécaniquement de forts rebonds au 3^{ème} trimestre dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019 : + 7,2 % aux Etats-Unis après - 9% au 2^{ème} trimestre et + 12,7 % en zone euro après -11,8 % au 2^{ème} trimestre.

Mais l'accélération de la pandémie au début de l'automne a conduit à une réintroduction progressive de mesures restrictives voire à des nouveaux confinements dans de nombreux pays, ce qui devrait peser sur l'activité au 4^{ème} trimestre.

Zone euro : crise sanitaire inédite et activité en dents de scie

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la 2^{ème} vague et de la 3^{ème} vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Au cours de l'été, les Etats membres de l'Union Européenne se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards € en prêts et en subventions destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée. Sur le plan sanitaire, la commission a également annoncé fin octobre le financement de transferts transfrontaliers de patients (220 millions €) là où cela sera nécessaire.

De son côté la Banque Centrale Européenne (BCE) a réagi rapidement et significativement. Après avoir augmenté son programme d'achats d'actifs de 120 milliards d'€, elle a créé le programme PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) doté d'une capacité de 1350 milliards d'€.

Parallèlement la BCE a créé le programme PELTRO (Pandemic Emergency Longer-Term Refinancing Operations) pour alimenter les banques en liquidités, elle a également maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance au moyen de déficits publics.

Dans ce contexte de d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ -9% en 2020 avant de rebondir à 6% en 2021.

L'économie française à l'épreuve de l'épidémie de la COVID 19

L'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID 19 au 1^{er} semestre 2020. Le PIB reculait de 5,9% au 1^{er} trimestre et accusait une chute de 13,7% au 2^{ème} trimestre liée au confinement national de la population instauré du 17 mars au 11 mai 2020. Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, le tourisme, la fabrication d'équipements de transport, les services de transport.

Le déconfinement a permis un fort rebond de l'économie à l'été tout en restant inférieur de 4% à son niveau d'avant crise. La croissance du PIB au 3^{ème} trimestre a ainsi atteint 18,2 % mais a reculé de 4,3% en glissement annuel.

La remontée des contaminations à l'automne a conduit à un 2^{ème} confinement, plus souple qu'au printemps, l'impact économique devrait donc être moins fort qu'au 2^{ème} trimestre aux environs de -8%. Dans ce contexte incertain quant à la durée et l'ampleur des mesures sanitaires, la croissance française devrait chuter de - 10,3 % en 2020 avant de rebondir à 5,7 % en 2021.

De lourdes conséquences sur le marché du travail français

Sur le marché du travail l'impact de la pandémie est déjà impressionnant. Au 1^{er} trimestre 2020, 715 000 personnes ont perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emploi lentement accumulées du 2^{ème} trimestre 2017 au 4^{ème} trimestre 2019.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € et à 6,6 milliards d'€ pour 2021.

En dépit de ces mesures, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11% d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8% vers la fin de 2022.

D'importants soutiens économiques financés par l'emprunt en France

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le 1^{er} confinement de nombreuses mesures pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédits), et certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (le tourisme, l'automobile, l'aéronautique, la culture).

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards d'€ soit environ 20 % du PIB.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards d'€ financé à hauteur de 40 milliards par l'Europe. Ces crédits sont fléchés vers 3 axes : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Ce plan vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Le 2^{ème} confinement décidé à l'automne s'est accompagné d'une enveloppe budgétaire de 20 milliards d'€ supplémentaires de soutien financier répartie sur les programmes mis en place précédemment.

Une inflation durablement faible en France

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'indice des prix à la consommation a fortement baissé, passant de 1,5% en glissement annuel à 0% en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

Cette forte baisse est due à l'effondrement des prix de certains biens et services induit par une forte baisse de la demande mondiale par rapport à l'offre lors des confinements. La chute des prix du pétrole a contribué aussi largement à la disparition de l'inflation française.

Un niveau record des demandes de crédits de trésorerie

Depuis le mois de mars 2020, la crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises, atteignant des niveaux records : 1 170 milliards d'€ à la fin septembre. Ce sont les secteurs de l'hébergement, de la restauration et du transport qui ont été les plus demandeurs.

L'impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques de la France

Sous le double effet de la baisse de l'activité et des interventions massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8% du PIB selon le 4^{ème} projet de loi de finance rectificative pour 2020.

Cependant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liée à la politique très accommodante de la BCE. En effet compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps.

LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES ISSUES DU PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) POUR 2021

Des prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales en augmentation de 4,9% par rapport à 2020

<i>A périmètre courant</i>	PLF 2021 (milliers €)	LFI 2020 (milliers €)	
Dotations globales de fonctionnement (DGF)	26 756 368	26 846 874	
Dotations spéciales pour le logement des instituteurs (DSI)	6 694	8 250	
Dotations de compensation des pertes de bases de CET et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000	50 000	
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 546 000	6 000 000	
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	539 633	2 669 094	
Dotations élus locaux (DEL)	101 006	93 006	
Collectivité territoriale de Corse	62 897	62 897	
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	465 890	466 980	
Dotations départementales d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	
Dotations régionales d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	
Dotations globales de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	
Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 905 464	2 917 964	
Dotations pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	413 754	451 254	
Dotations de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	
Dotations de compensation liées au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	107 000	
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	
Dotations de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	284 278	284 278	
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	48 021	48 021	
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000	27 000	
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559	122 559	
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la Polynésie Française	90 552	90 552	
Soutien exceptionnel de l'Etat au profit du bloc communal confronté à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	430 000	-	
Compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	3 290 000	-	
TOTAL	43 248 127	41 246 740	

Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en baisse dans le PLF 2021

La fin des dégrèvements de taxe d'habitation entraînent une baisse de 10% des transferts financiers de l'Etat aux collectivités par rapport à 2020. Ils s'élèvent désormais à 104,4 milliards d'€.

Les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales sont stables :

La DGF s'élève à 26,756 € milliards, le FCTVA poursuit sa croissance (+ 9,1%) grâce à une bonne reprise de l'investissement local depuis 2017.

Deux nouveaux prélèvements voient le jour, le 1^{er} pour soutenir le bloc communal confronté aux pertes de recettes liées à la crise sanitaire et le second pour compenser la révision des valeurs locatives des locaux industriels.

Les dotations de soutien à l'investissement local sont stables, 1,8 milliard d'€ sont inscrits dans le PLF.

La dotation globale d'équipement des départements est renouvelée au même niveau que 2020 pour 212 millions d'€.

2021 verra l'application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA. La mise en œuvre se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1^{er} janvier 2021.

Une baisse des impôts de production pour relancer l'économie

Une baisse des impôts de production est prévue à hauteur de 10 milliards d'€ dans le cadre du plan de relance de l'économie dans l'espoir de retrouver une économie française d'avant crise en 2022. Elle s'effectuera au moyen de la baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la baisse du plafonnement de la contribution économique territoriale (CET) et la révision des valeurs locatives des établissements industriels.

Le gouvernement a décidé de supprimer la part de CVAE des régions soit 7,5 milliards € en 2019, le taux théorique sera divisé par deux et passera de 1,5 % à 0,75 % dès le 1^{er} janvier 2021. En remplacement, les régions recevront une fraction de TVA qui viendra s'ajouter à celle qu'elles perçoivent depuis 2018 à la place de la dotation globale de fonctionnement.

La CET est plafonnée à 3% de la valeur ajoutée de l'entreprise, au-delà cette dernière peut demander un dégrèvement qui s'appliquera sur la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Une simplification et une adaptation de certaines taxes

La taxe sur la consommation finale d'électricité (TFCE) va être simplifiée, un guichet unique est créé à la direction générale des finances publiques afin de simplifier les factures d'électricité, les déclarations des fournisseurs et de mettre fin aux services locaux de gestion et de contrôle. Parallèlement, les tarifs de la TFCE seront harmonisés au niveau national.

La taxe d'aménagement est adaptée en vue de lutter contre l'artificialisation des sols à l'aide de trois principales mesures :

Encourager davantage l'utilisation de la part départementale de la taxe affectée aux espaces naturels sensibles. Exonérer de la taxe les places de stationnement intégrées au bâti pour réduire la surface au sol dédiée aux stationnements. Le taux de la taxe peut être majoré dans le cadre d'actions de renouvellement urbain

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

Dans ce contexte, la majorité municipale a décidé de maintenir une rigueur budgétaire tout en assurant la réalisation d'investissement peu nombreux mais indispensables au développement de la commune.

En section de fonctionnement

La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement se concrétise par un contrôle des dépenses des services communaux accompagné d'une optimisation des recettes :

- ↳ stabilisation des dépenses de personnel du fait de la crise sanitaire qui a entraîné l'annulation de projets et, à contrario l'importance de l'augmentation du périmètre immobilier communal à entretenir.
- ↳ stabilisation des charges à caractère général par une gestion rigoureuse des dépenses tout en maintenant ou augmentant le périmètre des services rendus à la population, en réaffirmant la garantie de la protection des personnels municipaux, et la défense du renom de notre Ville.
- ↳ la poursuite de la recherche de la plus juste proportion des participations des familles aux divers services municipaux. Les coûts d'investissements restant du ressort du secteur public, les coûts d'exploitation doivent être répartis harmonieusement entre l'utilisateur et le contribuable.
- ↳ le gel des taux communaux des taxes communales : la taxe foncière sur son taux de 2017 reversée à la Commune par l'Etat, la taxe foncière, et la taxe sur le foncier non bâti afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur les habitants de Saint-Germain-sur-Morin.
- ↳ la recherche d'une juste prise en compte des besoins de Saint-Germain par notre nouvelle Communauté d'agglomération du Val d'Europe à travers les attributions de compensations.

En section d'investissement

L'incapacité actuelle à déterminer avec précision les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, tant dans leurs volumes que dans leurs durées, laisse peser sur les prévisions indiquées ci-dessous, une imprécision inhabituelle quant aux proportions des investissements réalisables dans l'exercice, voire leur report sur l'exercice suivant.

Nous souhaitons la poursuite de la rénovation du réseau d'éclairage public avec le remplacement de lanternes obsolètes par de l'éclairage LED beaucoup moins consommateur d'énergie et plus efficace pour un montant global estimé à 60 K€

Un renforcement du réseau de vidéosurveillance au moyen de quelques caméras supplémentaires sur la voie publique pour un montant de 30 K€.

La remise en état du réseau de défense incendie par le remplacement de 3 poteaux d'incendie défectueux par 3 bouches à incendie pour un montant de 10 K€

Des réfections lourdes de chaussée et de trottoirs, de nouvelles liaisons douces et des parkings à vélos pour un montant de 300 k € financé au moyen de fonds propres et pour partie en recourant à l'emprunt.

La fin des études pour la révision de plan local d'urbanisme pour un montant de 15 K €.

L'extension du colombarium pour un montant de 15 K €

Le remplacement du véhicule de la police municipale pour un montant de 35 K €.

Le réaménagement des services techniques à la suite du transfert du dojo dans la nouvelle salle multi-activités pour un montant de 25 K €.

La continuation de mise en valeur des emplacements végétalisés et floraux répartis sur le territoire de la Commune pour un montant de 5 K €.

Notre politique d'acquisition par préemption de terrains, permettant une défense de la diversité écologique et l'extension de zones naturelles, sera soutenue en fonction des possibilités financières et des opportunités qui se présenteraient.

A la suite des différents débats qui ont déjà eu lieu au conseil municipal et dans l'attente d'un accord avec l'association du tennis, il est prévu la reprise par la commune des bâtiments du tennis construits sur un terrain communal. Cette reprise s'effectuera au prix de l'estimation des Domaines environ 300 k € en ne prenant en compte que la reprise des emprunts de l'association cautionnés par les différentes municipalités qui se sont succédé depuis la construction de ces différents équipements.

Les détails de ce transfert de propriété seront examinés lors des prochains conseils municipaux.

L'encourt de la dette

En 2021, les intérêts de la dette en section de fonctionnement seront en diminution de 10,8 % à 26 082 €.

Le remboursement du capital en section d'investissement sera en diminution de 2,6 % à 220 154 €.

Le délai de désendettement est passé de 15 ans en 2017 à 5,7 ans en 2019.

La dette par habitant a été divisée par 3 environ, en une quinzaine d'années, tout en maintenant les investissements publics à un haut niveau.

Rapporteur Monsieur le Maire

Délibération N°01/2021

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu l'article L 2312-1 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018,

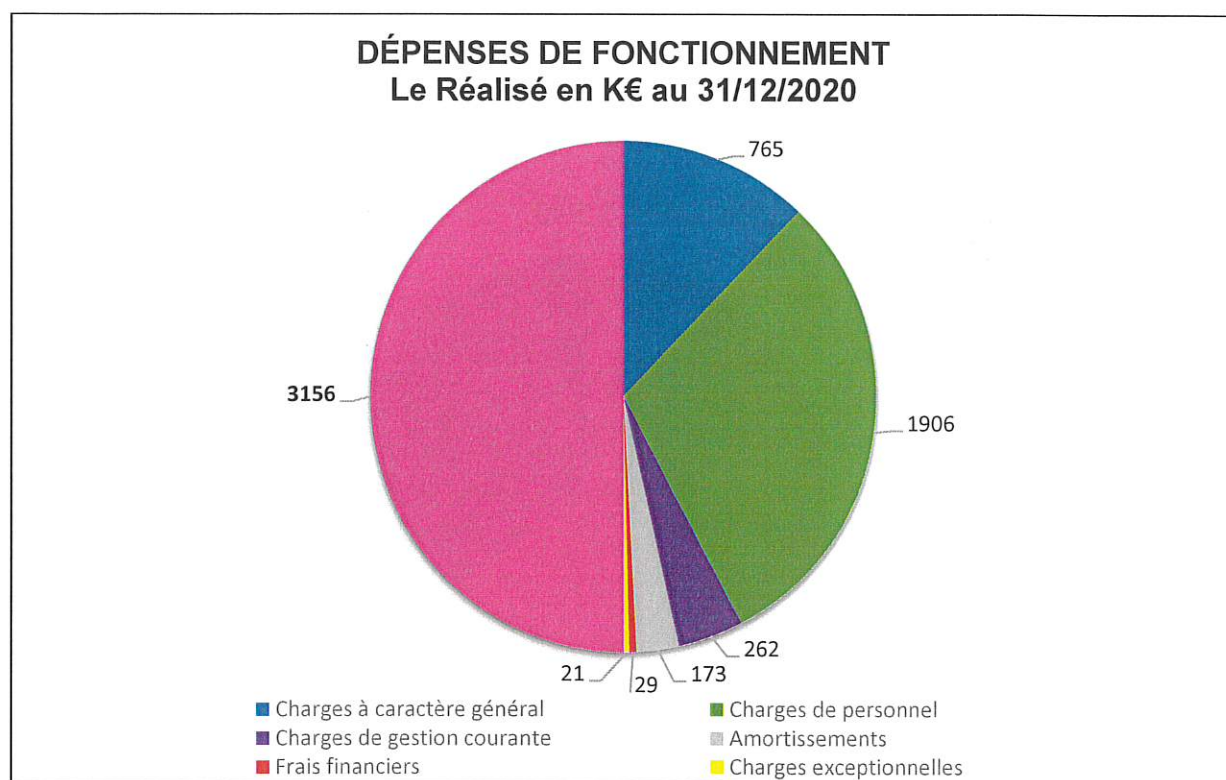
Le Conseil Municipal prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2021.

SOMMAIRE

I. Les Dépenses de fonctionnement	p. 1
II. Les Ressources de fonctionnement	p. 2
III. Résultat de fonctionnement	p. 3
IV. Comparatif de Fonctionnement sur les 5 dernières années :	
- Dépenses de fonctionnement	p. 4
- Ressources de fonctionnement	p. 5
- Comparatif Dépenses / Ressources de fonctionnement	
V. Les Dépenses d'investissement	p. 6
VI. Les Ressources d'investissement	p. 7
VII. Résultat d'investissement	p. 8
VIII. Comparatifs d'Investissement sur les 5 dernières années :	
- Dépenses d'investissement	p. 9
- Ressources d'investissement	
IX. - Comparatif Dépenses / Ressources d'investissement	
X. Capacité d'autofinancement sur les 5 dernières années	p. 10
XI. Les Taxes (Taxe Habitation, Taxe Foncière bâti, Taxe Foncière non-bâti)	p. 11
XII. La Dotation globale de fonctionnement – La Dotation de solidarité rurale	p. 12
XIII. La Dette par habitant	p. 13
XIV. Les Projets	
XV. Les Investissements prévus en 2021	

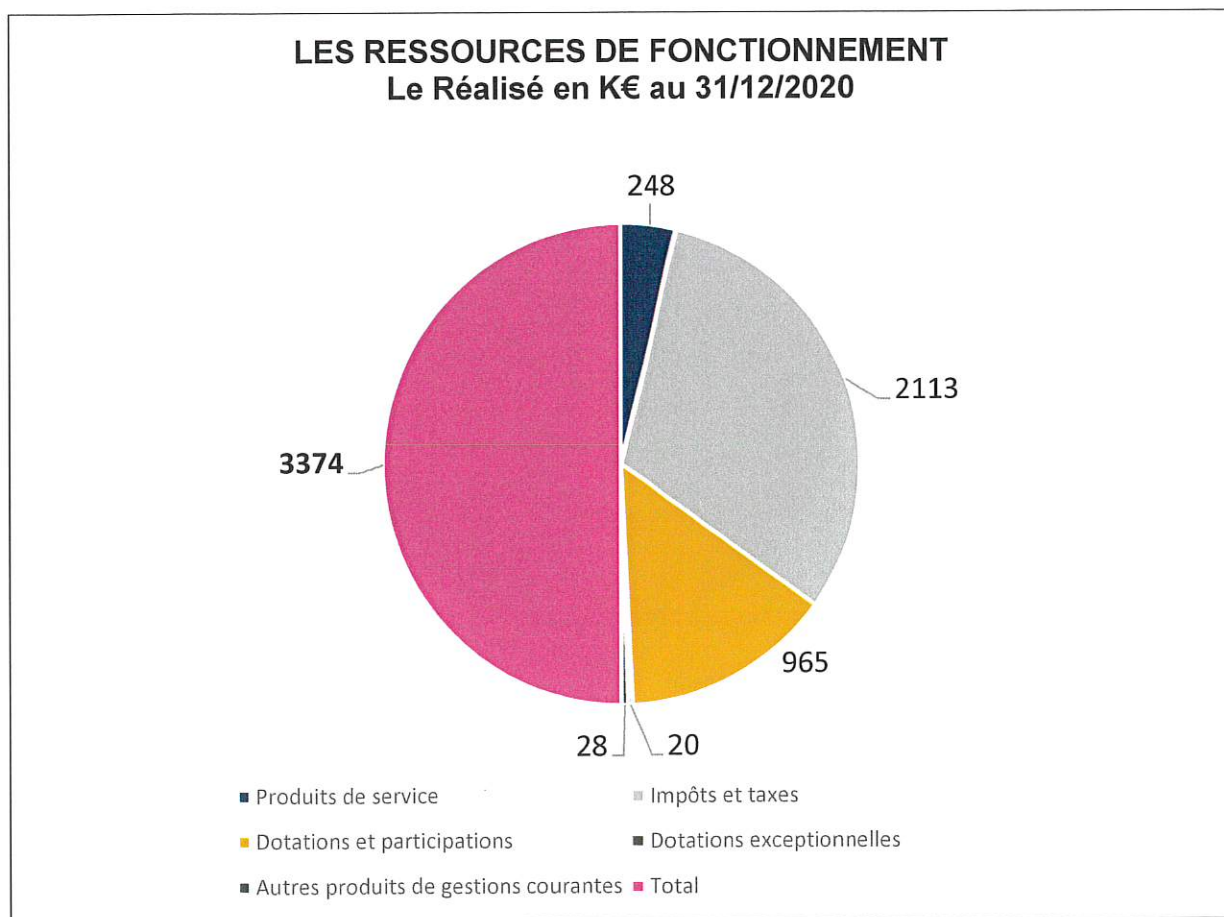
I - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LE RÉALISÉ en K€ AU 31/12/2020
Charges à caractère général	765
Charges de personnel	1 906
Charges de gestion courante	262
Amortissements	173
Frais financiers	29
Charges exceptionnelles	21
TOTAL	3 156



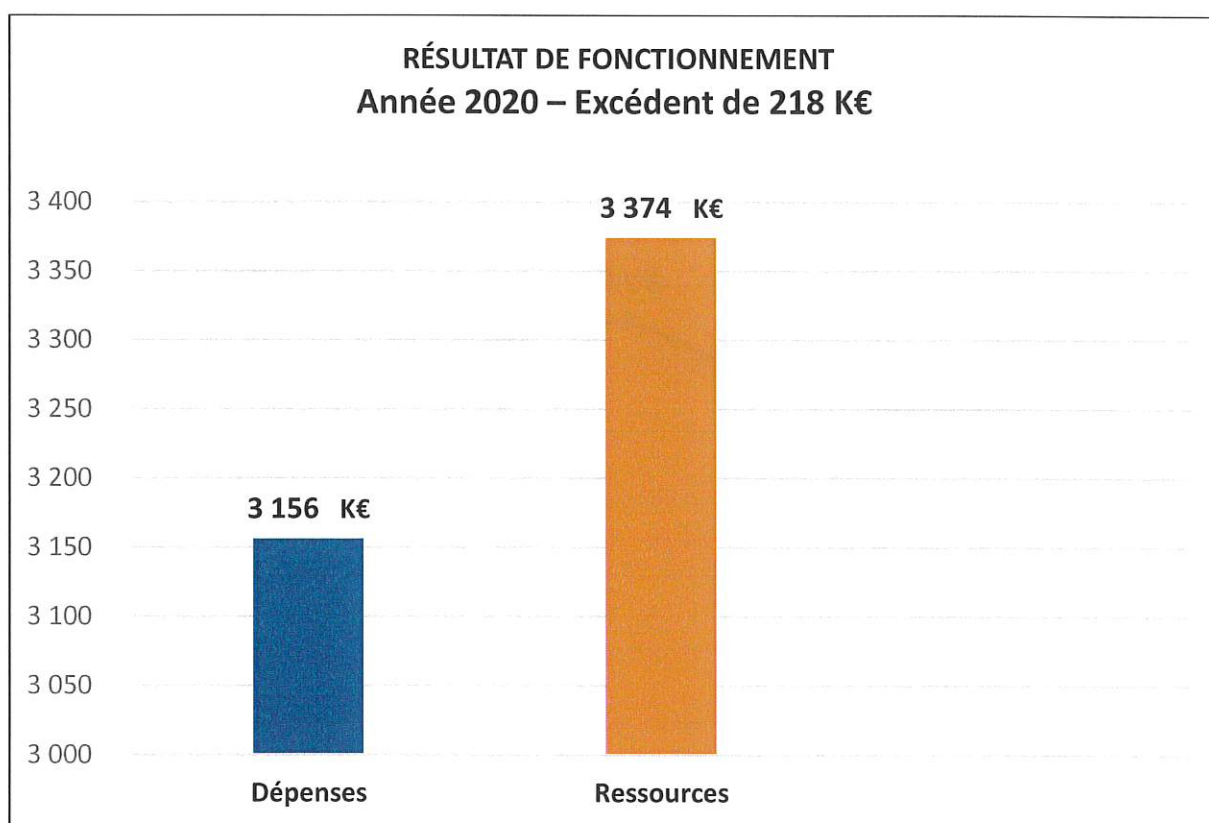
II – LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LE RÉALISÉ en K€ AU 31/12/2020
Produits de service	248
Impôts et taxes	2 113
Dotations et participations	965
Dotations exceptionnelles	20
Autres produits de gestions courantes	28
TOTAL	3 374



III – RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

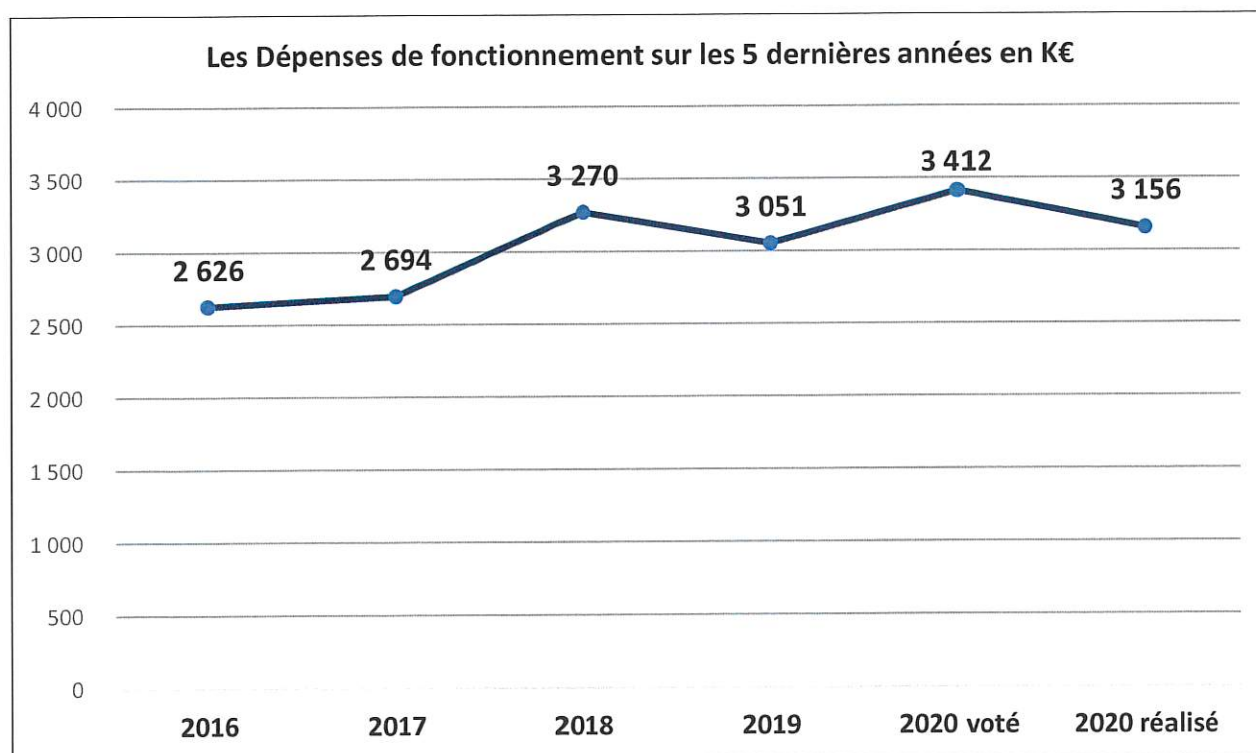
DÉPENSES	RECETTES
3 156 K€	3 374 K€
Excédent au 31/12/2020	218 K€
Excédent reporté	82 K€
TOTAL REPORTABLE	300 K€



IV – COMPARATIF SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Dépenses de fonctionnement en K€

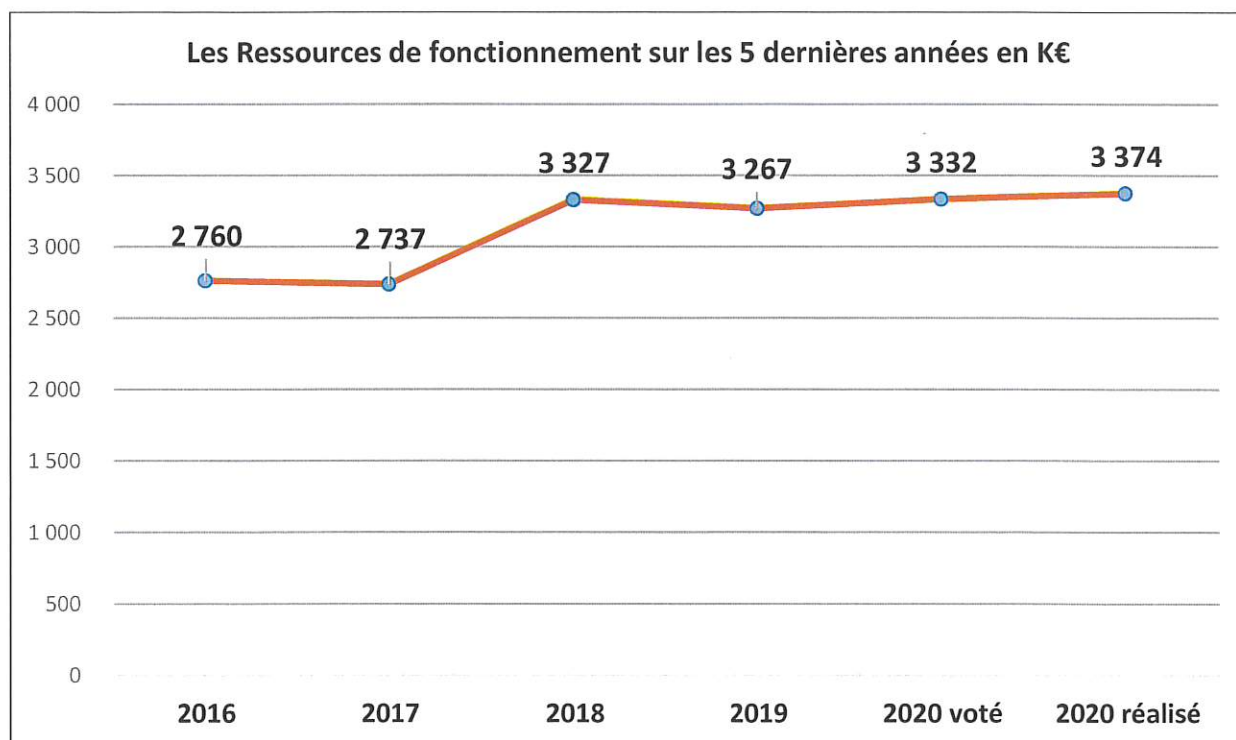
Chapitre	Libellé	2016	2017	2018	2019	2020 voté	2020 réalisé
11	Charges générales	572	594	820	781	855	765
12	Personnel	1 333	1 402	1 910	1 886	1 933	1 906
42	Opérations intersections	57	125	288	150	173	173
65	Gestion courante	605	536	196	183	397	262
66	Frais financiers	59	37	34	31	30	29
67	Charges exceptionnelles			22	20	24	21
TOTAL DÉPENSES	TOTAL	2 414	2 626	2 694	3 270	3412	3156



IV – COMPARATIF SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

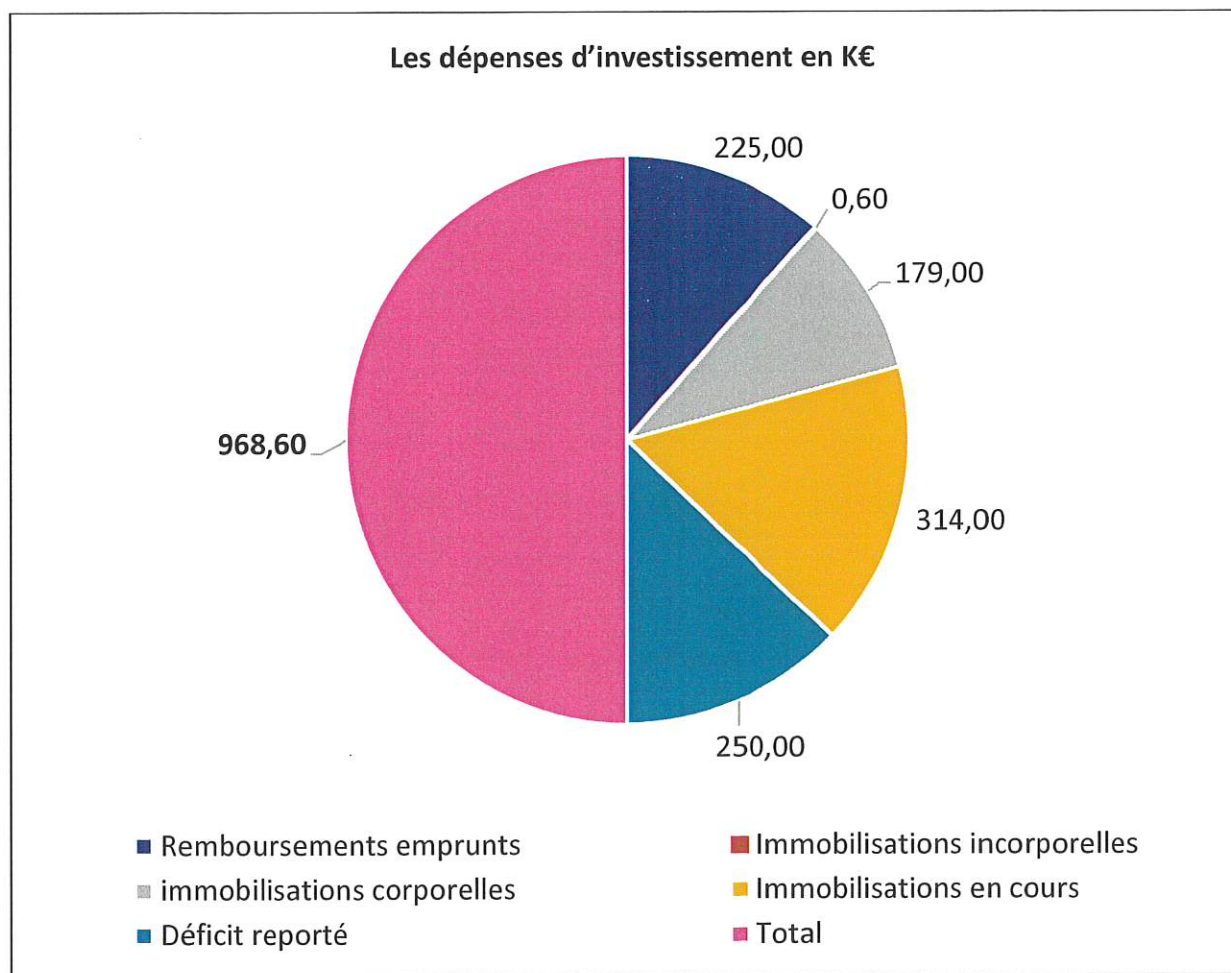
Ressources de fonctionnement en K€

Chapitre	Libellé	2016	2017	2018	2019	2020 voté	2020 réalisé
70	Produits des services	14	12	330	382	301	248
73	Impôts et taxes	1 837	1 895	1 970	2 028	2 060	2 113
74	Dotations et participations	748	763	818	789	925	965
75	Autres produits	38	37	32	29	28	28
77	Produits exceptionnels	17	30	177	39	18	20
	Dotations participatives exceptionnelles	106					
TOTAL RESSOURCES		2 760	2 737	3 327	3 267	3 332	3 374



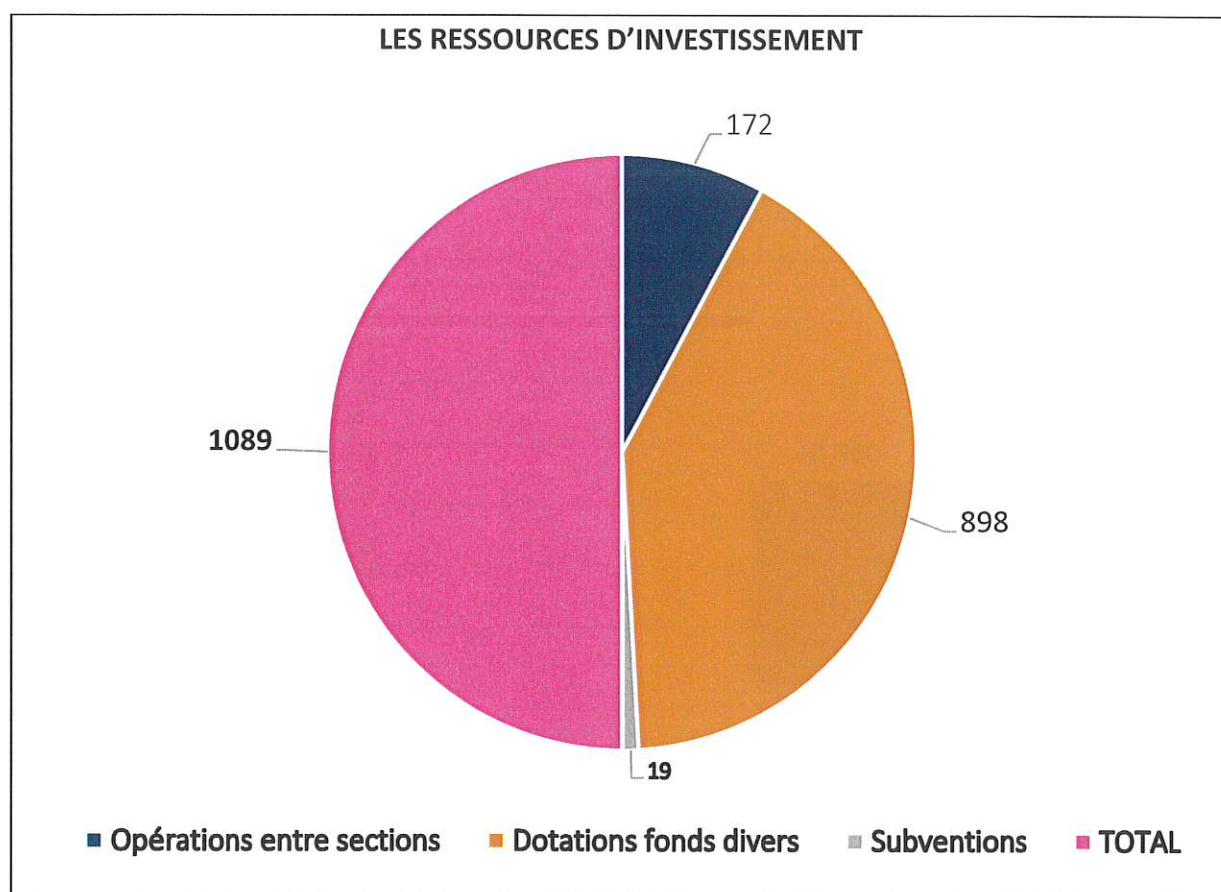
V – LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LE RÉALISÉ en K€ AU 31/12/2020
Remboursement emprunts	225
Immobilisations incorporelles	0,60
Immobilisations corporelles	179
Immobilisations en cours	314
Déficit reporté	250
TOTAL	968,60



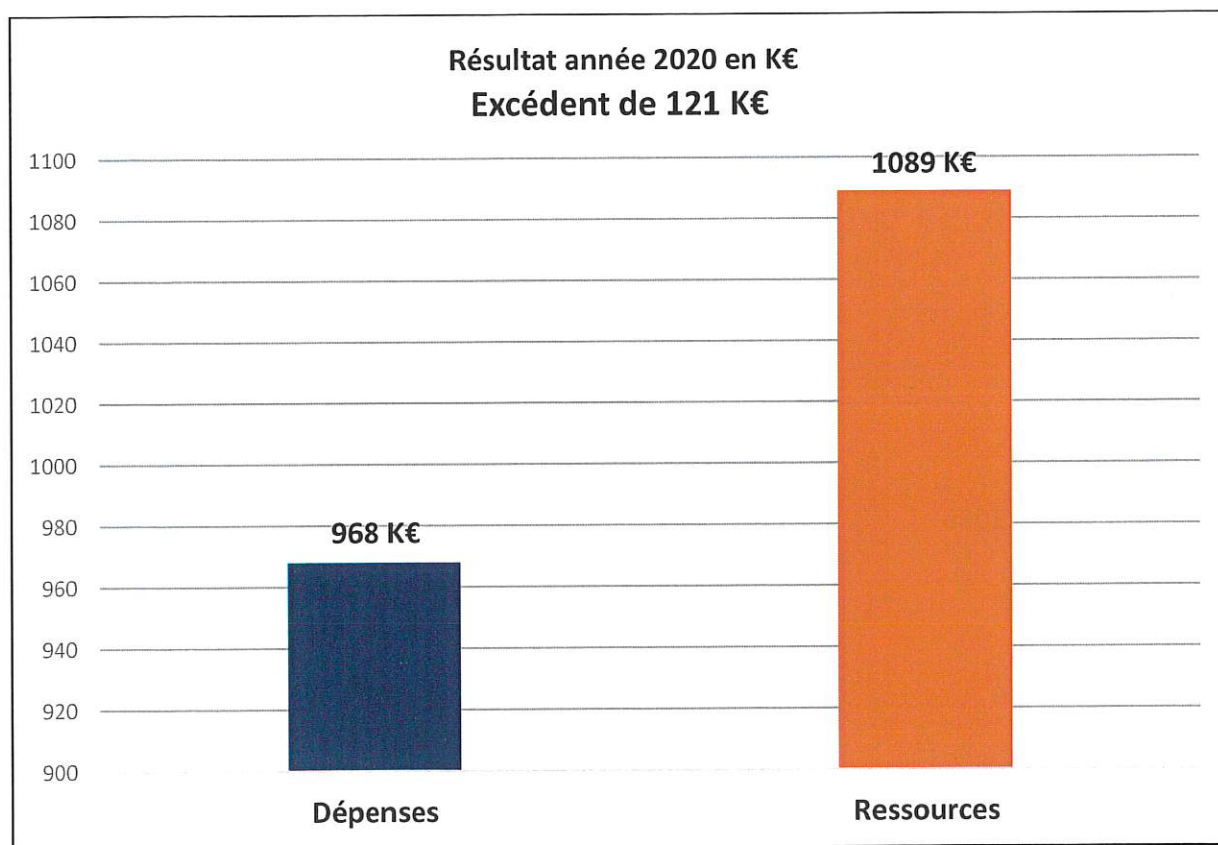
VI – LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LE RÉALISÉ en K€ AU 31/12/2020
Opérations entre sections, Amortissements, Vente terrain	172
Dotations fonds divers	898
Subventions	19
TOTAL	1089



VII – RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT en k€

DÉPENSES	RESSOURCES
968 K€	1089 K€
Excédent au 31/12/2020	121 K€



VIII – COMPARATIF SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Dépenses d'investissement en K€

Chapitre	Libellé	2016	2017	2018	2019	2020
16	Remboursement emprunt	2127	224	227	228	225
20	Immobilisations incorporelles	3	41	7	7	0,60
21	Immobilisations corporelles	358	341	573	240	179
23	Immobilisations en cours	22	18	17	24	314
1	Déficit	101		210	190	0
TOTAL DÉPENSES	TOTAL	2611	624	1034	689	938
	Excédent					121

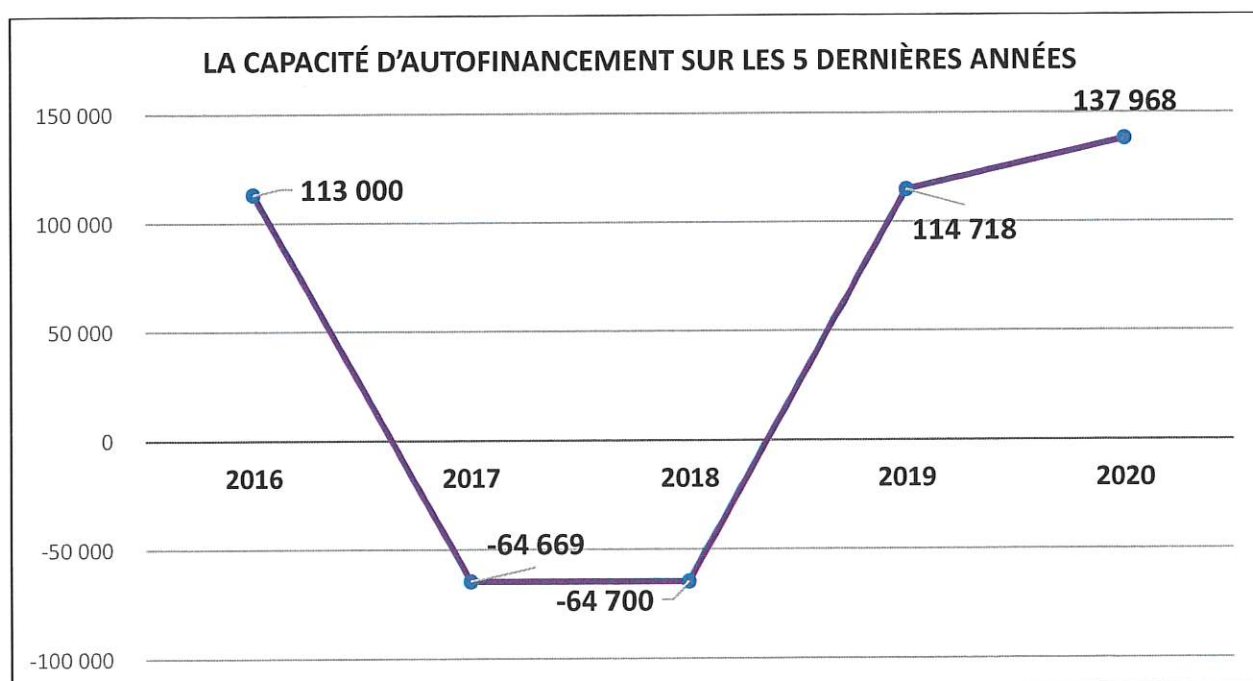
VIII – COMPARATIF SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Ressources d'investissement en K€

Chapitre	Libellé	2016	2017	2018	2019	2020
40	Opérations entre sections, Amortissements, Vente terrain	57	125	288	150	172
10 + 1068	Dotation fonds divers	393	128	521	293	898
13	Subventions investissement	119	18	37	0	19
16	Emprunts	2 561	0	0	0	
024	Produits de cession	0	0	0	0	0
021	Virement section fonctionnement	0	0	0	0	0
TOTAL RESSOURCES	TOTAL	3 130	271	846	443	1089

IX – LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

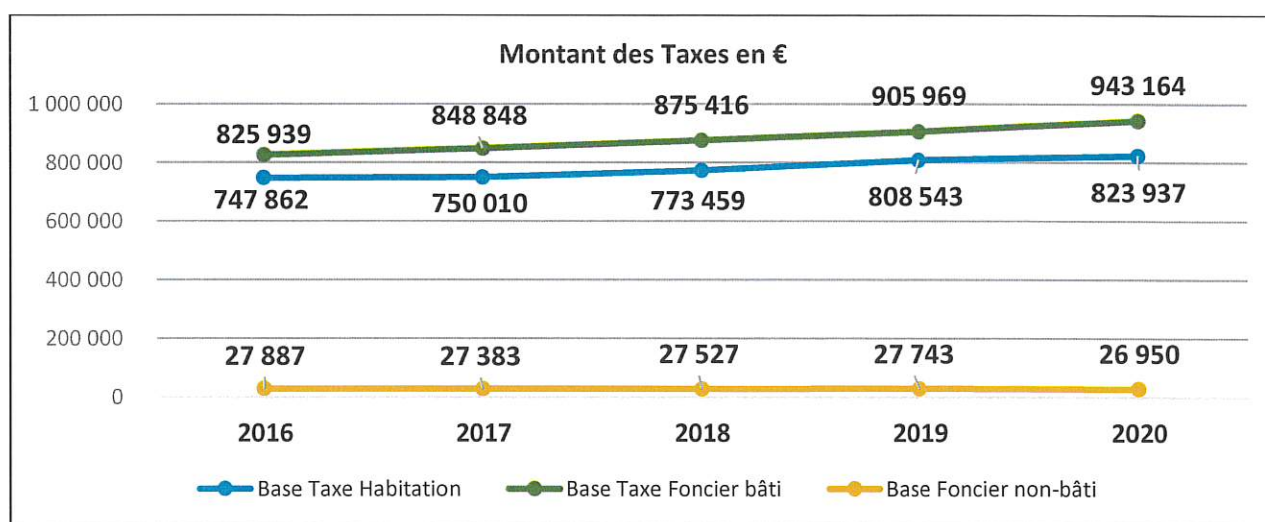
Capacité d'autofinancement	2016	2017	2018	2019	2020
Résultat de l'exercice	113 000	43 452	56 926	217 327	218 094
Dotation aux amortissements et provisions	56 708	153 505	104 936	123 237	145 719
CAF brute	169 708	196 957	161 862	340 564	363 813
Remboursement des dettes bancaires	155 442	261 226	226 562	225 846	225 845
CAF NETTE	14 266	-64 669	-64 700	114 718	137 968



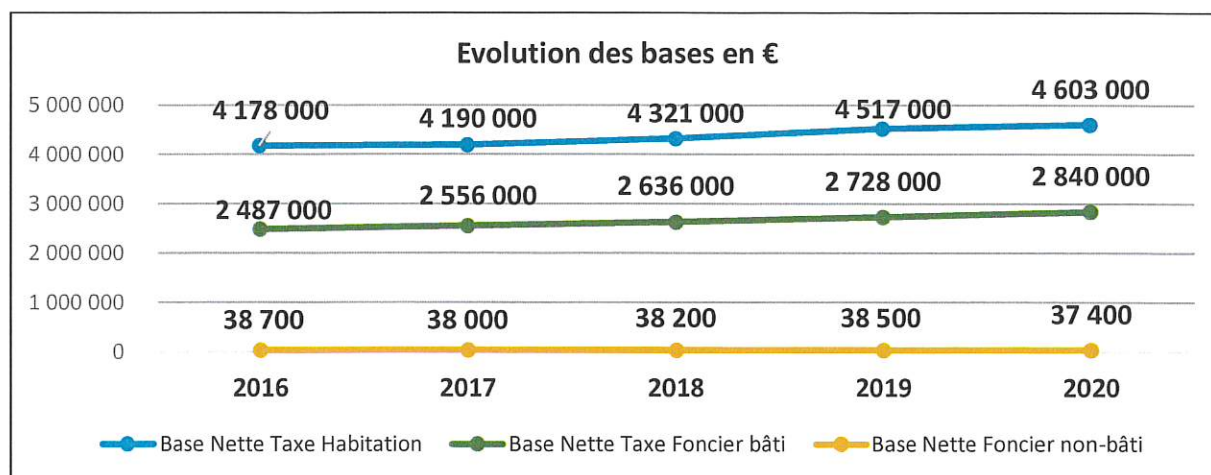
X – LES TAXES (Habitation – Foncier bâti – Foncier non-bâti)

TAUX IMPOSITIONS (Identiques depuis 2013)	
Taxe Habitation	17,90 %
Taxe Foncier bâti	33,21 %
Taxe Foncier non-bâti	72,06 %

	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe Habitation	747 862	750 010	773 459	808 543	823 937
Taxe Foncier bâti	825 939	848 848	875 416	905 969	943 164
Taxe Foncier non-bâti	27 887	27 383	27 527	27 743	26 950

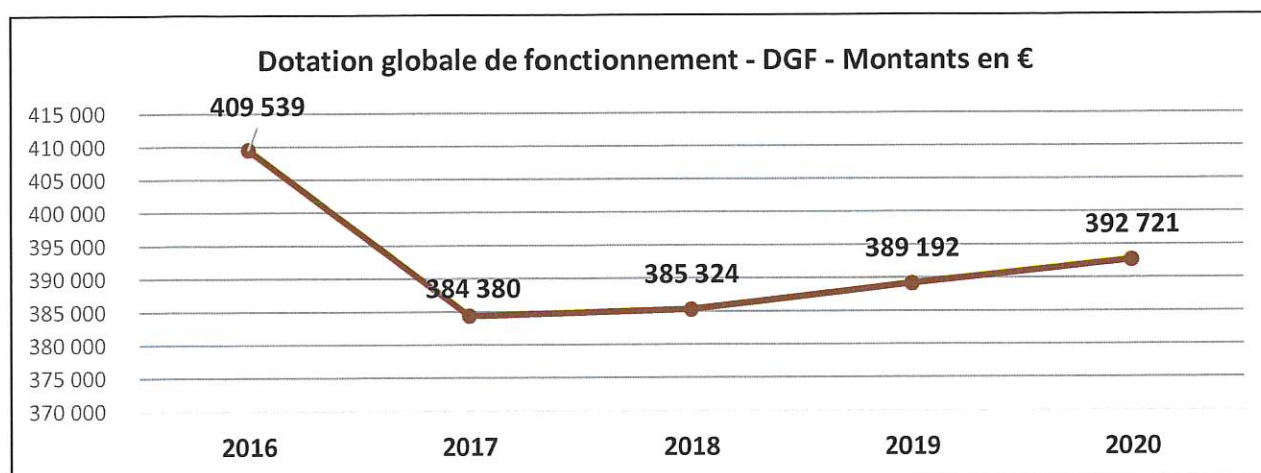


Base des Taxes	2016	2017	2018	2019	2020
Base Nette Taxe Habitation	4 178 000	4 190 000	4 321 000	4 517 000	4 603 000
Base Nette Taxe Foncier bâti	2 487 000	2 556 000	2 636 000	2 728 000	2 840 000
Base Nette Taxe Foncier non-bâti	38 700	38 000	38 200	38 500	37 400



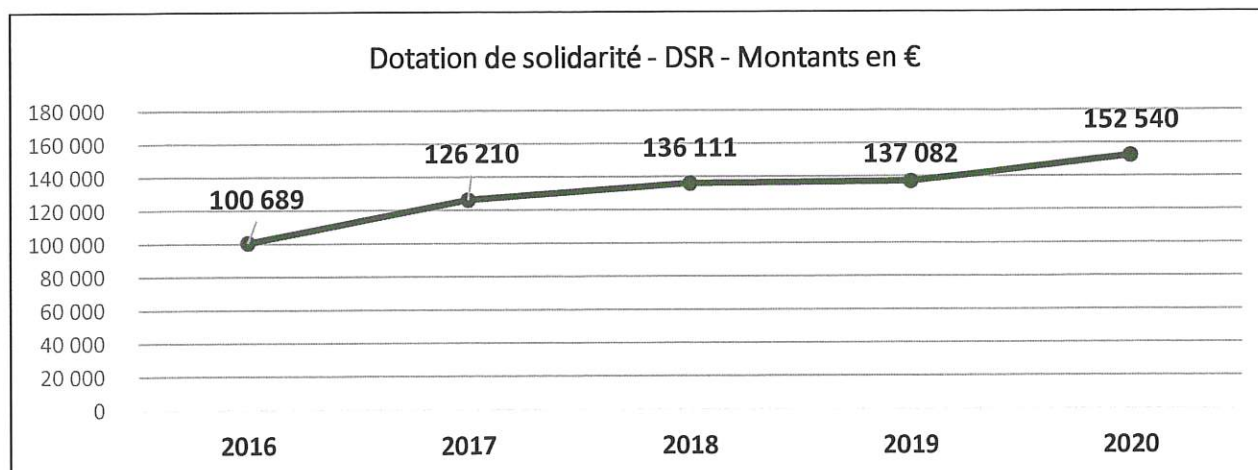
XI – LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Dotation globale de fonctionnement - DGF	2016	2017	2018	2019	2020
Montant en Euros	409 539	384 380	385 324	389 192	392 721
DGF simulation + 2% par an	560 564	571 775	583 210	594 874	606 771
Différentiel	151 025	187 395	197 886	205 682	214 050
TOTAL GÉNÉRAL			660 731	866 413	1 080 463

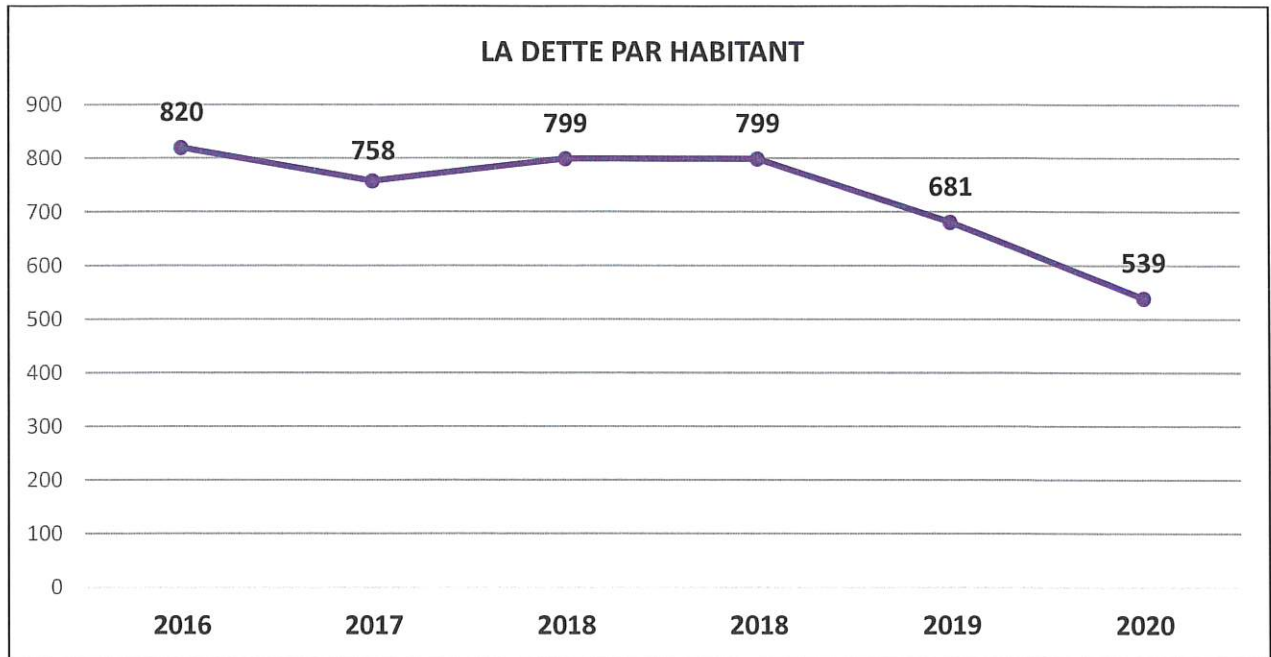


XI – LA DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE

Dotation de solidarité - DSR	2016	2017	2018	2019	2020
Montant en Euros	100 689	126 210	136 111	137 082	152 540



XII – LA DETTE PAR HABITANT



XIII – LES PROJETS

- La poursuite de la rénovation du réseau d'éclairage public par du relamping privilégiant l'éclairage LED moins consommateur d'énergie
- Le renforcement du réseau de vidéosurveillance pour lutter contre la délinquance et assurer la sécurité des personnes et des biens
- La poursuite du programme de réfection des chaussées et trottoirs les plus détériorés, la création de nouvelles liaisons douces et la pose de parkings à vélos supplémentaires.
- La remise en état du réseau de défense incendie
- L'achèvement de la procédure de révision du plan local d'urbanisme
- L'extension du colombarium
- Le remplacement du véhicule de police municipale
- Le réaménagement des services techniques à la suite du transfert du dojo dans la nouvelle salle multi-activités

XIV – LES INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2021

TYPE INVESTISSEMENT	MONTANT en K€
Réfection chaussées, liaisons douces, parkings à vélos, trottoirs	300
Rénovation du réseau d'éclairage public	60
Renforcement du réseau de vidéosurveillance	30
Remise en état du réseau de défense incendie	10
Achèvement de la procédure de révision du plan local d'urbanisme	15
Extension du colombarium	15
Remplacement du véhicule de police municipale	35
Réaménagement des services techniques	25

Non compris les transactions relatives aux équipements du tennis